



## **Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) se retirait à la mosquée pendant les dix derniers jours du mois de Ramadan, jusqu'à ce qu'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, reprenne sa vie. Ensuite, ses épouses firent de même.**

'Â'ishah (qu'Allah l'agrée) a dit : «Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) se retirait à la mosquée pendant les dix derniers jours du mois de Ramadan, jusqu'à ce qu'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, reprenne sa vie. Ensuite, ses épouses firent de même. » Et dans une expression : « Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) se retirait à la mosquée durant chaque mois de Ramadan. Une fois qu'il avait accompli la prière de l'aube, il revenait à l'endroit de sa retraite. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî - Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

'Â'ishah (qu'Allah l'agrée) informe du fait que le Prophète (sur lui la paix et le salut) se retirait à la mosquée, lors des dix derniers jours du mois de Ramadan, afin de rechercher la nuit du Destin et après qu'Allah l'eut informé qu'elle se situait dans les dix dernières nuits. Il a assidûment pratiqué cette retraite jusqu'au moment de sa mort. Elle (qu'Allah l'agrée) a également indiqué que ce jugement n'était ni abrogé, ni spécifique au Prophète (sur lui la paix et le salut), puisque ses épouses l'ont pratiquée après sa mort. Et dans une seconde expression, elle a expliqué qu'une fois que le Prophète (sur lui la paix et le salut) avait accompli la prière de l'aube, il revenait alors à l'endroit où il se retirait afin de se consacrer à l'adoration d'Allah et de s'adresser à Lui. Et ceci n'est possible que si l'on coupe tout lien avec les créatures.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/4495>

